



19>25
NOV²⁰₁₈

**SEMAINE
EUROPÉENNE**
POUR

L'EMPLOI

DES

**PERSONNES
HANDICAPÉES**

www.semaine-emploi-handicap.com

PAR **LADAPT**

LES PEP AGISSENT POUR LA FORMATION ET L'EMPLOI

DOSSIER DE PRESSE

www.lespep.org

**Les
pep**
La solidarité en action

L'inclusion
n'est pas une opinion.

C'est un droit
fondamental



© Richard Kalvar / Magnum Photos pour la FGPEP

SOMMAIRE

- **Présentation de la Semaine Européenne pour l’Emploi des Personnes Handicapées** **P 4**
- **PARCOURS DE VIE** **P 5**
- **LES PEP : ce que nous sommes** **P 6**
- **BAROMETRE PEP de la société inclusive en partenariat avec KANTAR** **P 7**
- **INFOGRAPHIE chiffres clés de l’emploi des personnes handicapées** **P 8**
- **PEP 01 : Dispositif Inclusion Jeunes Emploi Compétences (D.I.J.E.C)** **P 9**
- **PEP 12 : CAP’EMPLOI** **P 10**
- **PEP 18 : ALTEA, entreprise adaptée** **P 11**
- **PEP CBFC (21) : Cap’Quali vers l’innovation** **P 12**
- **PEP CBFC (58) : Centre départemental d’éducation routière** **P 13**
- **PEP 69 : Formation pour déficients visuels au diplôme d’Etat masseur kinésithérapeute** **P 14**
- **Contacts** **P 15**



Sous le haut patronage de Monsieur Emmanuel MACRON Président de la République et sous le patronage du Secrétariat d'État auprès du Premier Ministre chargé des Personnes Handicapées, la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées aura lieu du 19 au 25 novembre 2018.

Cette année aura pour thématique principale **les femmes en situation de handicap et l'emploi**.

Un point d'étape sur **l'emploi accompagné**, près d'un an après les premiers appels d'offre, ainsi que l'axe **alternance et apprentissage** seront également au centre des sujets abordés.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, affirme le principe de non-discrimination et donne la priorité au travail en milieu ordinaire, en misant sur l'incitation des employeurs.



Ainsi, les entreprises doivent prendre les mesures appropriées pour permettre aux travailleurs en situation de handicap d'accéder à un emploi correspondant à leur qualification. Cette loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, s'applique aux entreprises de plus de 20 salariés.

Ces entreprises avaient jusqu'au 1er janvier 2010 pour se mettre en conformité avec la loi en intégrant 6% de personnel en situation de handicap parmi leur effectif. Les entreprises de droit privé ne respectant pas l'obligation d'emploi de ces personnes doivent s'acquitter de la contribution AGEFIPH (Association Nationale pour la Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées).

Cette contribution sera triplée pour les entreprises n'ayant réalisé aucun effort au bout de 3 ans. Dans le secteur public, cette contribution est versée au « Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique » (FIPHFP).

Notons que l'AGEFIPH est une association privée, au service de ces personnes et des entreprises ; elle est partenaire de la politique de l'emploi menée par les pouvoirs publics. L'AGEFIPH gère les fonds versés par les entreprises payant la contribution au titre de la loi pour l'égalité des droits et des chances. Elle finance ainsi des mesures et des services destinés à favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap.

Ce que nous sommes

Les Pupilles de l'Enseignement Publics ont vu le jour en 1915 pour venir en aide aux 300 000 orphelins de la Grande Guerre et accompagner les jeunes délaissés, oubliés et exclus de la société. Dès le départ, notre mouvement s'est ancré dans la conviction que, malgré les difficultés sociales, sanitaires ou le handicap de chacun, l'éducation permet de s'émanciper et de réaliser son projet de vie.

Les 123 associations qui constituent notre réseau se reconnaissent dans la pensée solidariste de Léon Bourgeois, prix Nobel de la paix et premier Président des PEP : il existe entre chaque individu et tous les autres un lien nécessaire, intrinsèque de solidarité. Ce lien constitue le fil rouge de tous nos domaines d'intervention, sur l'ensemble du territoire français : petite enfance, jeunes et seniors, éducation, loisirs et vacances, social, médico-social et sanitaire. Depuis 100 ans, nos actions locales sont guidées par les valeurs républicaines de laïcité, de solidarité, d'égalité et de citoyenneté, indissociables les unes des autres. Ensemble, elles participent à la construction d'une société plus éclairée, plus juste et plus inclusive, que nous avons commencé à inscrire dans l'imaginaire collectif et dans le champ politique. Cette société est notre horizon et notre étendard.

L'ensemble des associations membres de la FGPEP forment un vaste mouvement de transformation sociale, reconnu d'utilité publique. Nous accompagnons chaque année plus de 1 300 000 enfants, adolescents, adultes et leurs familles dans l'exercice de leurs droits : l'éducation, la culture, les loisirs, les soins, la vie sociale, le logement, la formation et l'emploi. A leurs côtés, nous œuvrons pour l'émancipation sociale et contre toute forme d'exclusion à travers trois domaines d'intervention :

- les politiques éducatives vacances, loisirs et culture ;
- les politiques sociales, médico-sociales et de santé ;
- les politiques éducatives et sociales de proximité.

Notre projet 2018-2022, co-construit avec l'ensemble de notre réseau d'associations, s'inscrit dans un contexte de mutations profondes, où les inégalités se creusent et les clivages s'accroissent. Plus que jamais, nous voulons agir pour l'émancipation sociale, contre l'exclusion, à travers la transversalité de nos actions qui fait notre force, et l'éthique de bienveillance qui la soutient.

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire, et du mouvement d'éducation populaire

123

associations départementales,
en métropole et dans les DOM

23 800

salariés

8 000

bénévoles

1,3 Million

d'enfants, adolescents, adultes
et leurs familles accompagnés

2 M€

versés pour des actions
de solidarité

100

ans d'expérience

900 M€

d'activité en 2016 (produits
d'exploitation)

1 200

établissements,
services et dispositifs,

KANTAR PUBLIC=

Les PEP, en reconduisant chaque année cet outil, souhaitent mesurer l'appropriation du concept de société inclusive par les Français, et également pointer quelles sont leurs principales préoccupations relatives aux inégalités perçues. Ces données sont destinées à être débattues avec le plus grand nombre de citoyens et doivent, en ce sens, interpeller le politique, notamment quant à la permanence de certains indicateurs.

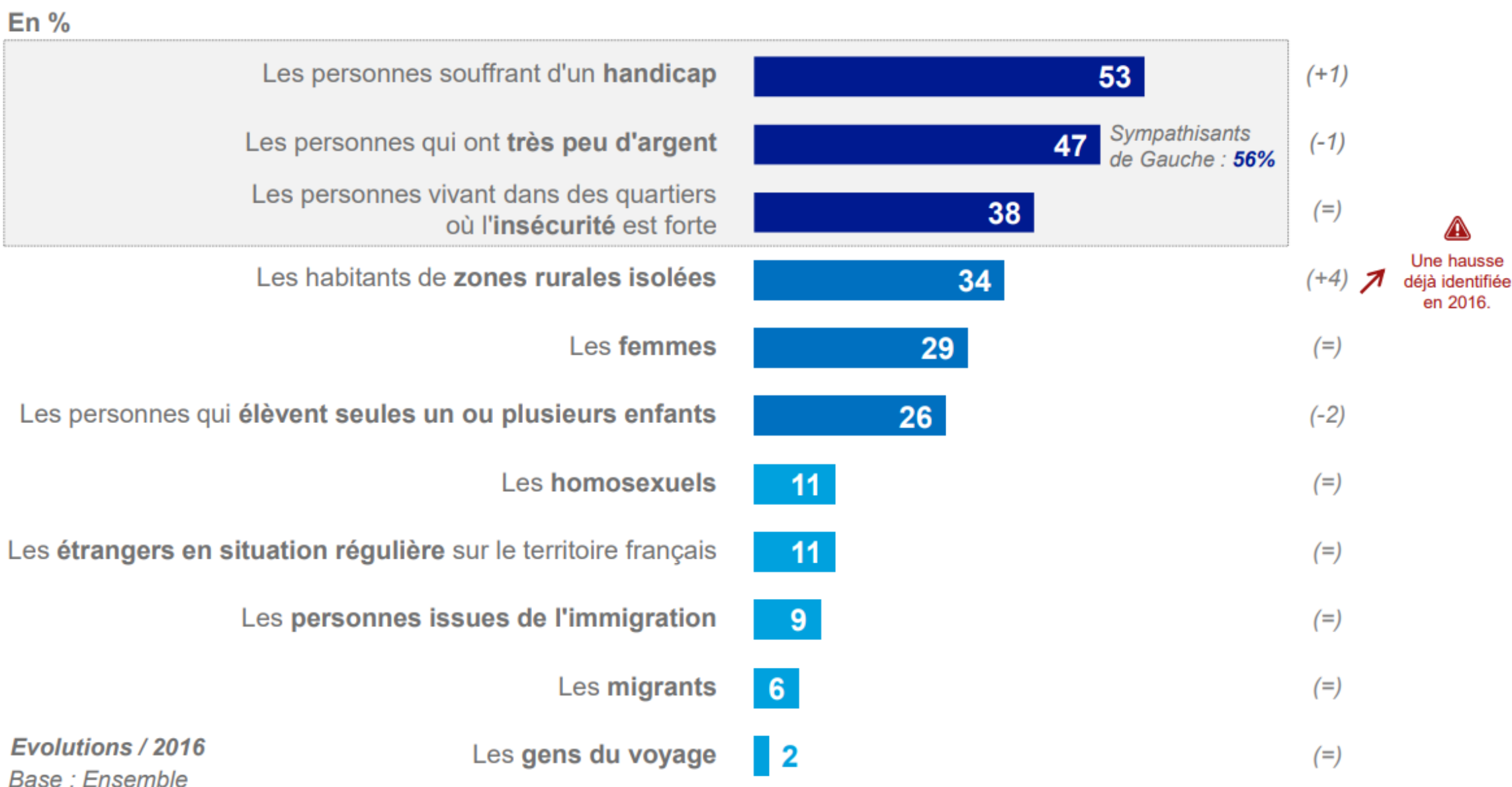
Cette 4e édition, réalisée à l'échelle nationale et régionale, 6 mois après l'élection présidentielle et les élections législatives, offre à notre mouvement de précieux éléments de réflexions pour questionner nos pratiques et interroger les politiques publiques auxquelles nous participons en mettant en œuvre notre 5e Projet fédéral « Agir pour une société Solidaire et Inclusive ».

Les données du Baromètre PEP de la Société Inclusive encouragent les PEP à renforcer leurs actions au quotidien pour créer les conditions d'une société solidaire et inclusive et concrétiser un rêve de société mobilisatrice d'énergies et d'engagements.

Voici quelques chiffres en lien avec l'inclusion des personnes handicapées.

Les situations nécessitant des efforts particuliers pour assurer l'égalité des chances concernent toujours les personnes confrontées au handicap, à la pauvreté et à l'insécurité. Une attention de plus en plus importante accordée aux habitants de zones rurales isolées

Selon vous, quelles situations devraient bénéficier d'efforts particuliers afin d'assurer l'égalité des chances en France ?
(3 réponses possibles)



Découvrez l'intégralité du baromètre PEP de la société inclusive :



CHIFFRES CLES

En France, les actifs en situation de handicap sont deux fois plus au chômage que la moyenne nationale

En France

Combien sont-ils ?

2,7

millions d'actifs en situation de handicap (bénéficiaires de l'obligation d'emploi), en 2015

soit 7 % des 15-64 ans



Statut des travailleurs en situation de handicap

en %



Demandeurs d'emploi selon leur situation

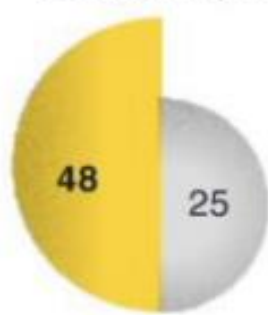
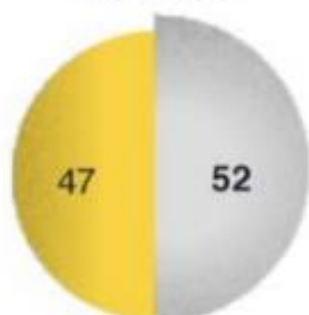
en % du nombre de demandeurs d'emploi à fin septembre 2017

■ En situation de handicap ■ Tout demandeur d'emploi

Sexe et âge

Femmes

50 ans et plus



Qualification et chômage

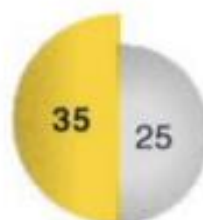
Diplôme niveau bac et plus 27 46

Qualif. inférieure au CAP 25 17

Manceuvre, ouvrier spécialisé et non qualifié 38 30

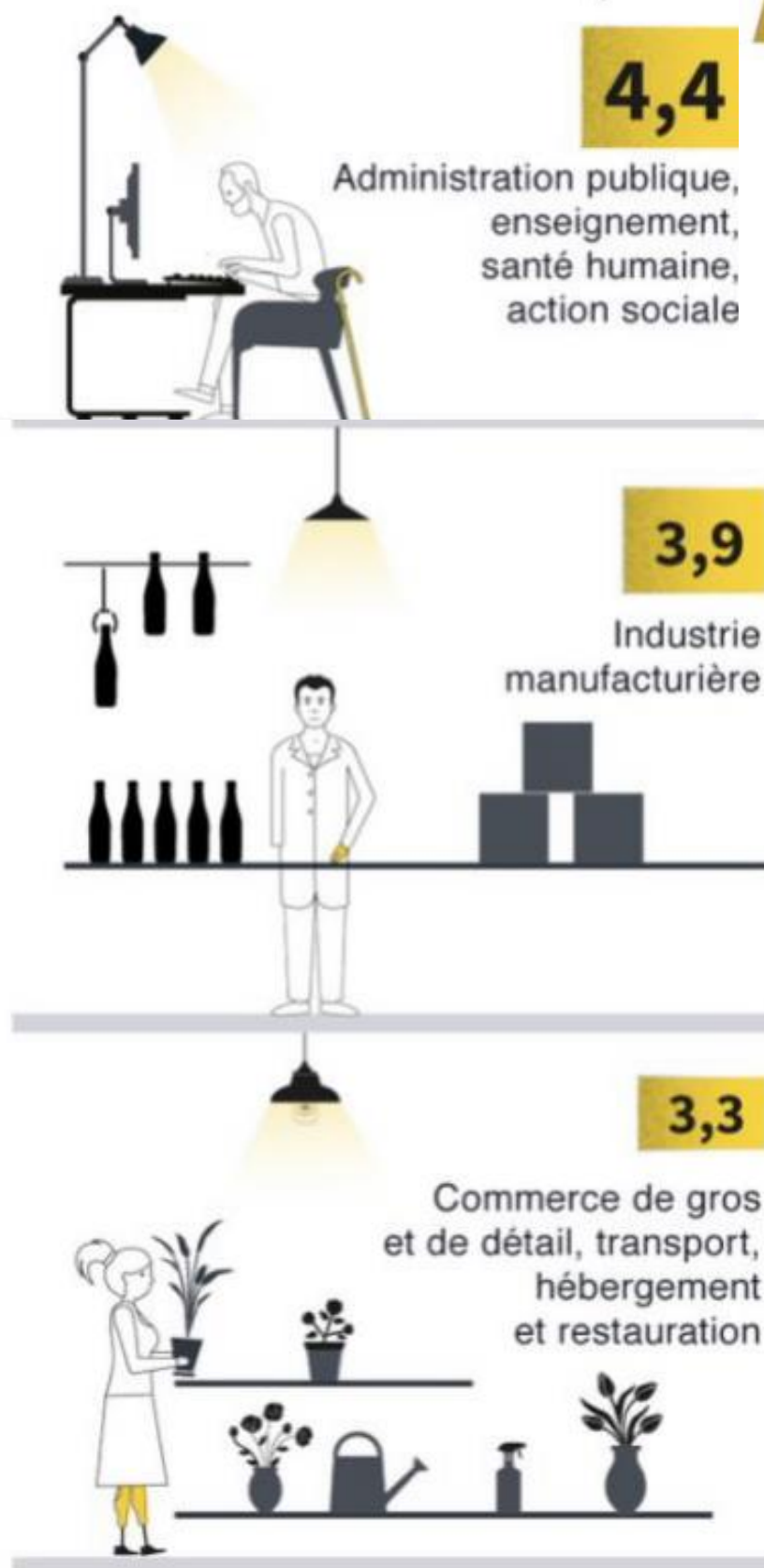
Les handicapés chômeurs sont majoritairement peu qualifiés, en raison du plus faible niveau de formation de cette population.

Chômeur depuis deux ans et plus



Secteurs qui emploient le plus de handicapés

en % des effectifs salariés



En France et ailleurs en Europe

Taux de chômage

en %



MARS 2018

Infographie réalisée par
Le Monde

DISPOSITIF INCLUSION JEUNES EMPLOI COMPETENCES



L'objectif de ce dispositif est soit d'accompagner une personne en situation de handicap vers l'inclusion professionnelle en milieu ordinaire de travail, soit de sécuriser dans l'emploi un travailleur handicapé, dans un travail de partenariat avec les entreprises, mais également des partenaires institutionnels ou opérationnels (centre de formation par ex).

Les PEP 01 et HANDICAP Emploi 01 font la promotion de l'Inclusion professionnelle en tant que droit de personne en situation de handicap à vivre pleinement sa vie de citoyen et de salarié.

Bénéficiaires

Travailleurs en situation de handicap âgés de 16 à 30 ans

- bénéficiant d'une RQTH (reconnaissance qualité de travailleur handicapé) ayant un projet d'insertion dans le monde ordinaire du travail,
- en contrat d'apprentissage par voie d'alternance et en risque de rupture de son parcours scolaire et professionnel,
- en emploi en milieu ordinaire de travail mais en risque de rupture de son parcours professionnel,
- personne en grande difficulté dans l'emploi ordinaire de travail et/ou en formation par alternance avec nécessité d'investiguer pour évaluation des besoins pour une éventuelle reconnaissance d'une situation de handicap.

Modalités d'accès

- Demande de l'employeur ou du centre de formation avec accord préalable de la personne
- Demande de la personne en situation de rupture
- Notification CDAPH (Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées)

Missions

- Sécuriser dans l'emploi les salariés en milieu ordinaire de travail et en situation de handicap,
- Contribuer à la construction de projet professionnel en milieu ordinaire de travail de travailleurs en situation de handicap,
- Assister à la recherche d'emploi en entreprises ordinaires de travail,
- Accompagner dans l'emploi pour faciliter l'entrée dans les dispositifs de droit commun de travailleurs en situation de handicap,
- Contribuer à l'adaptation et à l'aménagement du poste de travail et son environnement, dans l'entreprise et en centre de formation
- Former et coacher des Tuteurs en entreprise salariant des travailleurs en situation de handicap,
- Assurer le suivi du travailleur en situation du handicap

Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées

Le mercredi 21 novembre, un évènement sera organisé pour la signature de la convention entre les PEP 01 et Handicap Emploi.

CAP EMPLOI

Depuis 1992, les PEP 12 ont porté tour à tour l'EPSR, puis Cap emploi et maintenant Cap emploi nouvelle formule. Dans le cadre d'une compétence départementale, au sein d'un réseau national, chaque Cap emploi assure une mission de service public en complément de l'action de Pôle Emploi.

Son objectif est de favoriser l'insertion ou le maintien durable, en milieu ordinaire de travail, des personnes en situation de handicap.

14 salariés mettent en œuvre l'offre de services au sein du Cap emploi de l'Aveyron.



Public et Missions

Les missions de l'OPS (organisme de placement spécialisé) s'adressent :

- Aux personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi (article L5212-13 du code du travail) et orientées marché du travail ou en cours de l'être ou prêtes à engager une démarche dans ce sens. Quel que soit leur statut : demandeurs d'emploi, salariés, agents de la fonction publique, travailleurs indépendants.
- Aux employeurs privés et publics quel que soit leur effectif.
- L'OPS développe une expertise dans l'accompagnement et la construction de parcours pour des publics qui nécessitent un accompagnement spécialisé et renforcé compte tenu de leur handicap et dans l'accompagnement des employeurs dans leurs problématiques de recrutement et de maintien dans/en emploi. L'expertise de l'OPS se fonde sur un principe de compensation en lien avec le handicap et en complémentarité avec le droit commun. Les organismes de placement spécialisés ont deux grandes missions : Accompagnement vers l'emploi / Accompagnement dans l'emploi.

Les étapes de l'accompagnement vers l'emploi

- Accueillir et analyser la demande de la personne (mise en œuvre du 1^{er} niveau du Conseil en Evolution Professionnelle), de l'employeur ou du partenaire et orienter vers le bon interlocuteur en interne ou à l'externe
- Diagnostiquer la situation de la personne ou de l'employeur (*dont diagnostic flash*)
- Poursuivre l'accompagnement en termes d'accompagnement à l'évolution ou la transition professionnelle (mise en œuvre des 2^{ème} et 3^{ème} niveaux du Conseil en Evolution Professionnelle) ou accompagnement à l'accès à l'emploi selon les besoins de la personne
- Poursuivre l'accompagnement en termes d'accompagnement au projet de recrutement de l'employeur
- Mettre en œuvre un suivi durable de la personne et/ou de l'employeur en emploi pour pérenniser l'insertion
- S'appuyer sur des actions de communication à destination des employeurs et des partenaires

Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées

A l'occasion de la semaine de l'emploi des personnes handicapées, le CAP'Emploi organise plusieurs événements au cours de la semaine.

- Lundi 19 novembre, pour le lancement de la semaine deux personnes témoigneront et le centre sera visité par Madame La Préfète.
- Mardi 20 novembre : atelier recherche d'emploi / invitation d'employeurs du secteur et sensibilisation au statut de travailleur handicapé. Témoignages d'insertions réussies.
- Mercredi 21 novembre : petit déjeuner, rencontre entre les parrains et les filleuls du réseau
- Jeudi 22 novembre : sensibilisation à l'insertion et au maintien des agents avec la cellule handicap de l'hôpital d'Espalion
- Vendredi 24 novembre : en lien avec le pôle emploi atelier de recherche d'emploi

Altea : entreprise adaptée



Entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire (EESS), ALTEA accorde une importance majeure au développement professionnel et personnel de l'ensemble de ses salariés et vise, par l'emploi et par **une démarche d'accompagnement adapté**, l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap.

Une démarche sociétale qui passe par la formation professionnelle de tous les salariés, selon les attentes et les besoins de chacun, les technicités spécifiques des activités proposées, les matériels et les outils utilisés.

Une démarche de développement responsable et environnementale, conformément aux normes et réglementation en vigueur :

Valorisation des déchets verts (déchetterie, broyage ou réutilisation)

Collecte et recyclage de nos déchets de bureau,

Utilisation de matériels thermiques conformes à la réglementation en vigueur en ce qui concerne les émissions sonores et la sécurité

Port d'équipements de protection individuelle (EPI) obligatoire,

Réduction des énergies de chauffage,

Sensibilisation des salariés à l'éco-conduite...

Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées

Les PEP 18 participeront à la manifestation « HANDICAFE » le 19 novembre prochain à BOURGES. Le directeur du secteur production des PEP 18 présentera les deux ESAT des PEP 18 ainsi que l'Entreprise Adaptée.

La coordonnatrice des PEP 18 Formation participera également à cette journée pour présenter toutes les formations adaptées à destination des travailleurs handicapés.



Cap'Qualif vers l'innovation

Objectif de cette soirée :

Comme chaque année depuis maintenant 7 ans, Les PEP CBFC organisent cet événement annuel, **Cap'Qualif**, généralement durant la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH). L'objectif de cette soirée est de valoriser les projets professionnels des jeunes et leur engagement, de remercier les partenaires (institutionnels & entreprises) et de partager avec les usagers et leurs familles les résultats lors d'un moment de convivialité.



Déroulé de la soirée, jeudi 29 novembre 2018 :

18h30 : Mot d'accueil Geneviève THEVENIN, Présidente de la délégation 21 des PEP CBFC & Céline BLONDEAU, Directrice du Dispositif

Introduction de la thématique & présentation de la soirée : Pascale CHAUDRON, Chef de service de la Formation et de l'Insertion professionnelle (Animatrice)

18h50 : Présentation des 3 actions nationales innovantes (formation, numérique & mobilité)

19h30 : Remise des diplômes / Attestations de compétences & Bancs d'Essai

1 : Remise des CFG (certificat de formation générale) par Mme PONSOT, Directrice de l'IME PEP CBFC & Mme LEFRANC, Professeur des écoles à l'IME PEP CBFC, Malika GAUTHIE et Lionel JULIENNE, Administrateurs référents du Dispositif.

2 : Remise des attestations de compétences, Mme CHAUDRON & M.FAVE Inspecteur de l'académie de Dijon, Malika GAUTHIE et Lionel JULIENNE, Administrateurs référents du Dispositif.

3 : Remise des attestations Banc d'Essai par le Directeur du CFA de Quétigny Plombières & Céline LECHIEN, Coordinatrice du Service d'Appui aux CFA (SACFA).

4 : Remise des CAP par Céline LECHIEN & les 3 Directeurs des CFA (Bâtiment, l'Ecole des métiers & Quetigny)

20h00 : Cocktail convivial réalisé par l'ESAT Intervalle. Service réalisé par les jeunes de la FPA (Formation Professionnelle Adaptée).

22h30 : Clôture de la soirée.

Le Centre Départemental d'Éducation Routière



Pourquoi ?

- Favoriser la mobilité géographique des personnes ne disposant pas de moyens de locomotion sur tout le département de la Nièvre,
- Permettre aux usagers de se rendre sur des lieux de stage ou d'emploi, assurant une meilleure insertion sociale ou professionnelle,
- Utiliser le permis de conduire comme un vecteur permettant aux usagers concernés de progresser dans l'acquisition de connaissances didactiques et d'acquies des comportements citoyens de respect et de socialisation,
- Favoriser le retour à l'emploi et à la formation professionnelle.

C'est aussi :

- Redonner l'envie d'apprendre ,
- Redonner confiance,
- Permettre de créer des liens sociaux,
- Permettre de potentialiser leurs acquis

Comment ?

Soit par la mise à disposition d'un véhicule 2 ou 4 roues avec ou sans permis de conduire :

- Le véhicule 2 roues est livré à domicile ou sur le lieu de travail de l'usager. La personne en charge de la livraison profite de cette visite pour évaluer et remettre à niveau le bénéficiaire pour la conduite de ces deux-roues et participe ainsi à la lutte contre l'insécurité routière en sensibilisant l'usager aux comportements à risques, au guidon d'un véhicule 2 roues (l'absence de casque, la vitesse, l'alcool, les comportements agressifs, la toxicomanie...). Concernant le véhicule 4 roues , l'usager prend possession du véhicule à la Plateforme Mobilité Départementale.
- Soit par la formation au permis de conduire avec l'École de Conduite Associative « Conduire sa Vie...! ». La demande de prêt de véhicule (scooteur, voiturette ou voiture) ou la demande d'intégration à l'École de Conduite pour la formation au permis B est constituée avec le Référent Social ou le Conseiller Mission Locale. Dès réception de la demande de prêt de véhicule, le Gestionnaire de la Plateforme Mobilité prend contact avec l'usager pour mettre en place la mise à disposition du véhicule. Concernant l'École de Conduite Associative, après vérification que le dossier est complet, le candidat est invité à venir passer des tests d'évaluation. La demande est ensuite étudiée et validée ou non par la Commission d'Orientation. Chaque usager inscrit à la formation au permis B bénéficie d'un accompagnement pédagogique spécifique.

Où ?

Livraison des véhicules 2 roues dans tout le département de la Nièvre, la mise à disposition des véhicules 4 roues se fait à la Plateforme Mobilité. Concernant l'École de Conduite Associative, une formation peut être mise en place à l'endroit où l'on peut constituer un groupe d'un minimum de 6 personnes et d'un maximum de 12 personnes sur les centres extérieurs et 15 personnes sur Nevers.

Qui ?

- Les jeunes 18-25 ans, identifiés comme éligibles au dispositif par le biais des Missions Locales,
- Les bénéficiaires du RSA, identifiés comme éligibles au dispositif par le biais de leurs référents sociaux,
- Les intérimaires orientés par le FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire) uniquement pour la Plateforme Mobilité Départementale,

Le CDER s'adresse aussi :

- Aux personnes en situation de handicap physique dans le cadre de la régularisation ou pour la formation au permis B,
- Aux personnes en situation de handicap mental orientées par les Directeurs des ESAT,
- Aux demandeurs d'emploi orientés par Pôle Emploi, dans le cadre de l'aide à l'obtention du permis B,
- Aux Jeunes 18-25 ans dans le cadre du « Pack Autonomie » mis en place par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, orientés par les Missions Locales,
- Aux publics DYS (troubles de l'apprentissage débutant par DYS ; dyslexie, la dyspraxie, la dysphasie)
- Aux jeunes orientés par les IME du département pour la formation au permis AM (anciennement le BSR - brevet de sécurité routière).

Formation pour déficients visuels au Diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute



L'objectif de l'IFMKDV (Institut de Formation Masso-Kinésithérapie pour Déficients de la Vue) est de préparer des étudiants déficients visuels au Diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute en proposant un enseignement adapté et un accompagnement individualisé. Depuis 2009, l'IFMKDV a intégré les locaux de l'université Lyon 1 scellant un partenariat engagé depuis les années 90.

18 professionnels accompagnent l'étudiant dans sa formation pour favoriser sa réussite et son intégration socio-professionnelle.

Les études de masso-kinésithérapie pour déficients de la vue se déroulent sur 5 années : Première année spécifique, K1, K2, K3 et K4

Une formation adaptée :

L'équipe pédagogique est composée de 4 cadres pédagogiques, référents de promotions ou de stages, sont sous la responsabilité du responsable pédagogique.

La pédagogie est adaptée :

- travaux pratiques en petits groupes
- utilisation de supports numériques, pièces anatomiques, maquettes...
- contenu du cours descriptif et détaillé
- recours majoré au toucher

Le service Transcription / adaptation assure :

- La réalisation de supports de cours adaptés aux besoins des étudiants (support informatique et/ou braille, papier, documents en relief...).
- L'accompagnement à la recherche documentaire

Chaque étudiant élabore avec l'équipe son **Projet d'Accompagnement Personnalisé**, afin d'identifier ses difficultés et besoins et d'élaborer des réponses adaptées.

Le Service Accompagnement est composé :

- Un médecin ophtalmologue
- Une infirmière
- Une psychologue
- Une assistante sociale
- Une instructrice en locomotion
- Les professionnels assurent un suivi, une écoute et une aide dans les démarches.

Fiche express :

Pour qui :

- Jeunes à partir de 17 ans
- Titulaires du baccalauréat ou équivalent
- Ayant une déficience visuelle de la cécité à l'amblyopie (jusqu'à 4/10^{ème} au meilleur œil après correction) mais étant autonomes dans leurs déplacements

En quelques chiffres :

- 5 années de formation
- 18 professionnels
- Capacité d'accueil 65 étudiants



Fédération générale des PEP

Majda Zeroual

Chargée de communication externe

Tél. : 01.41.78.92.82

Port. : 06.27.88.83.37

Email : m.zeroual@lespep.org

Amine Moussaoui

Responsable communication

Tél. : 01.41.78.92.73

Port. : 06.80.08.57.08

Email : a.moussaoui@lespep.org

